

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 29 novembre à 20 heures 00 se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune Les Barils, sous la présidence de *M. Philippe OBADIA, Maire Les Barils*, dûment convoqués.

Présents : MM. Patrick PAUCHET, Patrick JOUBERT, Alain BRUNET, Gilles MARTIN, Michelle POTIER, Alain RATTIER, Bruno TRIBOY, Mauricette VERHULST-VUILLEMIN

Absent excusé : Hubert PRIVÉ pouvoir à Philippe OBADIA

Secrétaire de séance : Patrick PAUCHET

Ordre du jour :

- Approbation du PV du dernier conseil
- Avis du conseil sur le projet de Bail concernant l'Auberge des Barils
- Contrat d'assurance
- Réglementation du stationnement au cimetière
- Indemnité de conseil allouée au Trésorier
- Décision modificative
- Demande de participation extra-scolaire

Autres sujets

- Présence de renards
- Réglage de l'horloge de l'église
- Point sur les travaux de l'Auberge des Barils
- Bilan des travaux pour limiter la circulation dans le bourg
- Compte-rendu de la rencontre en mairie avec le gendarme Chapin et les référents
- Point sur le diagnostic de la numérotation
- Organisation du repas des Anciens et du Noël des enfants
- Lettre d'infos décembre 2019
- Fermeture de la mairie pendant les fêtes de fin d'année
- Questions diverses

M. le Maire ouvre son 52ème conseil

Approbation du dernier compte-rendu

M. le Maire demande au conseil s'il y a des observations sur le dernier procès-verbal. Aucune observation n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité des membres présents.

AUBERGE

M. le Maire laisse la parole à Patrick Pauchet pour faire le point en la présence des repreneurs sur les travaux en cours et à venir : Changement des huisseries, réfection de la façade, remise aux normes de l'électricité et des toilettes.

Avis du conseil sur le projet de bail concernant l'auberge des Barils

Le conseil donne un avis favorable au projet de bail .Il y sera cependant stipulé qu'un certificat de ramonage annuel devra être présenté au bailleur.

Contrat d'assurance

Certains points étant à éclaircir, des explications seront demandées à Monsieur Craveia avant la signature. Gilles Martin et Alain Rattier se chargent du dossier.

Le conseil autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat pour qu'il rentre en vigueur le 1^{er} janvier 2020

Règlement du stationnement au cimetière

Afin de faciliter l'accès du cimetière aux personnes à mobilité réduite, il sera désormais interdit de stationner devant les grilles. Deux places de stationnement réservées aux PMR seront créées sur le parking. Des panneaux et un marquage au sol rappelleront ces dispositions.

Indemnité de conseil allouée au trésorier

Monsieur le Maire rappelle que l'indemnité de conseil est allouée aux comptables du Trésor. Cette indemnité constitue la contrepartie des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Son calcul est basé sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois derniers exercices, à l'exclusion des opérations d'ordre, auxquelles est appliqué un barème spécifique dégressif.

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Vu la nomination de M. Fayol en début d'année 2017 en qualité de chef de poste de la Trésorerie de Verneuil-d'Avre-et-d'Iton,

Considérant que le Conseil doit se prononcer sur le taux d'attribution de l'indemnité de conseil au Trésorier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de demander le concours de M. le Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil,
- **DECIDE** d'accorder l'indemnité de conseil au taux de **80 %**
- **D'ACCORDER au Receveur Municipal** l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de **30.49 €**

Décision modificative n°5

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster le chapitre 64- Charges de Personnel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE** de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019.
- Compte 6411 : + 2 000.00 €
- Compte 6413 : - 2 000.00 €

Décision modificative n°6

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster le chapitre 21 de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE** de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019.

Diminution des crédits						
Sens	Section	Chapitre	Article	OP.	Objet	Montant
D	F	011	60633		Fournitures de voirie	2 000.00 €
			611		Contrats de prestations	1 000.00 €
			615231		de service	2 000.00 €
			615221		Voirie	2 000.00 €
					Bâtiments publics	
Augmentation des crédits						
Sens	Section	Chapitre	Article	OP.	Objet	Montant
D	I	21	2132		Immeubles de rapport	7 000.00 €

Le comptable public nous a demandé d'annuler un produit irrécouvrable datant de 2012 d'un montant de 30.00 € A cet effet, un virement de crédit est nécessaire pour abonder le compte 673 pour ce montant.

Le conseil est unanime.

Demandes de subvention

Deux demandes sont présentées :

- l'une pour un enfant participant à un séjour ski du 26.01 au 01.02.2020.
- l'autre pour un enfant pratiquant une activité extra-scolaire depuis la rentrée scolaire 2019-2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'allouer respectivement 75 euros et 50 euros aux parents des enfants concernés, montants fixés préalablement par le conseil

Ces aides seront directement versées aux familles

Demande de remboursement d'un acompte

À la suite d'une erreur de date lors de la réservation de la salle Maurice Durey, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents,

- DECIDE de restituer au locataire le montant de la réservation soit 105.00 €

Présence de renards

Il sera demandé au propriétaire du terrain d'intervenir pour leur destruction par des personnes habilitées. En attendant, le lieutenant de louveterie sera contacté pour intervenir légalement en tir de nuit.

Bilan des travaux dans le bourg

M. le Maire tient à informer que les travaux ont été réalisés de façon à faire ralentir la vitesse dans la traversée du bourg, sur préconisation de l'ingénierie du conseil départemental afin de résoudre un problème de longue durée.

Compte-rendu de la rencontre en mairie avec le gendarme Chapin et les référents

Une réunion s'est tenue le vendredi 19 novembre dernier avec le gendarme référent de la commune avec la présence des référents de secteur de la commune. Régression de la criminalité dans l'Eure et très peu d'interventions sur notre commune cette année.

Point sur le diagnostic de la numérotation

Le diagnostic de numérotation voté il y a plusieurs mois par le conseil a révélé un certain nombre d'anomalies dans les adresses qu'il conviendrait de corriger à l'avenir. Une concertation avec les habitants sera évidemment organisée le moment venu.

Sonnerie des cloches de l'église pendant la nuit

Après s'être renseigné auprès de ses collègues sur le fonctionnement des cloches des églises des alentours, M. le Maire propose d'interrompre la sonnerie des cloches la nuit, **comme dans toutes les églises des villages avoisinants**, de 22h à 7h. La programmation de la sonnerie sera revue pour que les cloches sonnent exactement à l'heure.

Le conseil est unanime. Un arrêté sera pris en ce sens.

Fêtes de fin d'année

- Repas des anciens : 41 participants inscrits.

- Noël des enfants : 41 enfants inscrits

Le colis de Noël sera distribué par les élus

La cérémonie des vœux est fixée le samedi 11 janvier à 16 heures à la salle Maurice Durey

La lettre d'infos sera livrée le 06 décembre.

La mairie sera fermée pendant la période des fêtes du lundi 23/12 au lundi 06 janvier 2020.

Une permanence sera assurée le 31/12 de 17 h à 18 h pour recevoir les dernières inscriptions sur les listes électorales

Questions diverses

Un dysfonctionnement de l'éclairage public rue de Center Parcs, rue de Verneuil et au lotissement de la prairie est signalé

L'installation des décorations de Noël s'est achevée ce jour.

Dernière minute : Inscription sur la liste électorale en mairie ou sur servicepublic.fr jusqu'au 7 février 2020

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 heures 30.

PROCHAIN CONSEIL : Vendredi 17 janvier 2020 à 20h